



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

greta cfa

JURA)))

FORMEZ-VOUS À DEMAIN

LIVRET D'ACCUEIL GRETA CFA JURA APPRENTIS & STAGIAIRES 2026



Contact : GRETA CFA JURA
greta.jura@ac-besancon.fr
03 84 86 90 00

Sommaire

L'édito.....	03
LE GRETA CFA JURA.....	04
Nos centres de formation.....	05
La certification QUALIOPF	06
Notre offre de formation.....	07
Les principes de l'alternance.....	08
Apprentissage, bon à savoir.....	08
Le livret d'apprentissage.....	10
Gestion des retards et des absences.....	10
Les opérateurs de compétences (OPCO).....	11
Parcours en formation continue.....	12
Une équipe à votre service.....	13
Les outils pédagogiques.....	14
L'AFEST.....	14
L'individualisation de la formation.....	15
L'accompagnement en entreprise.....	15
La prise en charge du handicap.....	16
Informations santé.....	17
Les aides financières.....	18
La vie pratique de l'apprenant.....	19
Informations pratiques	20
Les actions socio-éducatives.....	21
Les délégués.....	21
La mobilité internationale.....	22
Les examens	22



L'Edito

Le mot de la Présidente

Bienvenue au GRETA CFA JURA !

Nous vous remercions d'avoir choisi le GRETA CFA JURA pour vous accompagner dans votre projet de formation, qu'il s'agisse d'un parcours en apprentissage ou d'une formation professionnelle continue.

Présent sur l'ensemble du département jurassien avec 4 sites permanents et un réseau de lycées et collèges partenaires, le GRETA CFA JURA place votre réussite et votre satisfaction au cœur de ses priorités. Notre engagement est reconnu par la Certification qualité EDUFORM, qui atteste de notre exigence et de notre proximité avec les apprenants.

En 2025, le GRETA CFA JURA a confirmé son excellence avec :

- Un taux de réussite aux examens de 85,16 %, preuve de l'efficacité de nos formations et de l'accompagnement de nos équipes.
- 92 % d'apprenants satisfaits, un gage de qualité et d'engagement au service de votre réussite.

Votre réussite est notre mission : nos Conseillères en Formation Professionnelles, assistantes de formation, formateurs et l'ensemble de l'équipe de direction sont mobilisés pour vous accompagner tout au long de votre parcours.

Ce livret d'accueil rassemble toutes les informations utiles pour votre formation. Vous y trouverez des conseils pratiques, des contacts et des ressources pour optimiser votre expérience.

Ensemble, faisons de votre formation une réussite : votre implication et votre motivation sont essentielles. Nous comptons sur vous pour vous investir pleinement dans votre parcours, et nous nous engageons à vous soutenir à chaque étape.

Je vous souhaite une excellente formation !

Rosine CAPRISTO
Présidente du GRETA CFA JURA

Le GRETA CFA JURA

Le GRETA CFA JURA est un groupement d'établissements publics (collèges et lycées) de l'Éducation nationale, dédié à la formation continue et à l'apprentissage. Implanté sur l'ensemble du département du Jura, il s'appuie sur quatre sites actifs — Lons-le-Saunier, Dole, Champagnole et Morez — et sur un réseau de 34 établissements adhérents, totalisant 11 lieux de formation, dont 10 équipés d'ateliers techniques.

Notre approche repose sur la mutualisation des moyens pour garantir des formations de qualité, adaptées à chaque profil, de l'initiation au perfectionnement.

Notre engagement : un service public de proximité, accessible, réactif et sur mesure, partout dans le Jura.

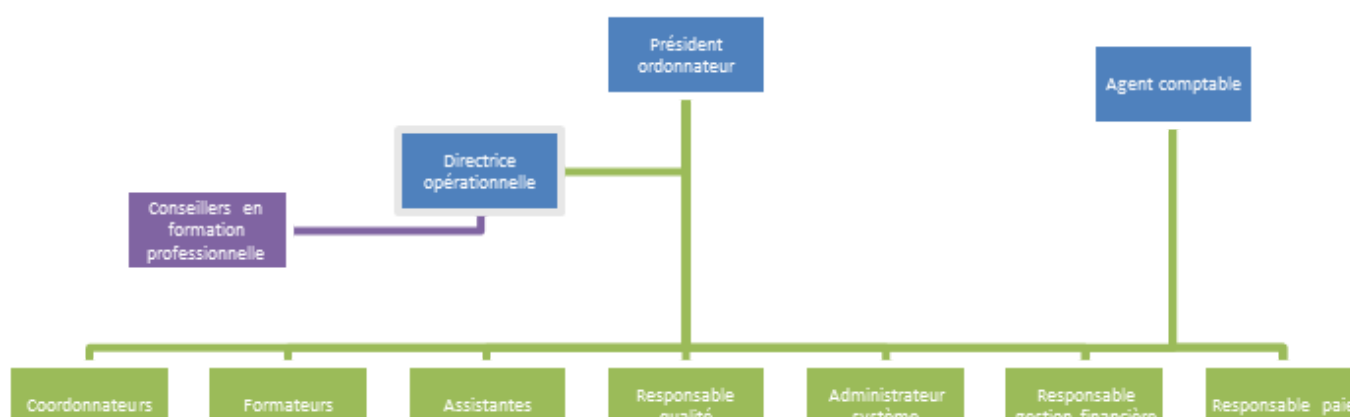
Notre équipe s'organise autour de trois axes :

- **Pédagogie** : formateurs et conseillers à votre écoute.
- **Administratif** : un suivi personnalisé pour simplifier vos démarches.
- **Gestion financière** : sécurisation du financement de votre formation.

Notre gouvernance est assurée par :

- Un Président et un Ordonnateur pour la stratégie.
- Une Directrice Opérationnelle pour la mise en œuvre des formations.
- Un Agent Comptable pour une gestion rigoureuse.

Objectif : offrir un cadre de formation qualitatif, inclusif et adapté.



Nos atouts

- Une offre de formation riche et variée, en phase avec les besoins des entreprises.
- Un réseau national de proximité et des formateurs performants, issus du milieu professionnel ou de l'Éducation nationale.
- Un accompagnement personnalisé sur les solutions de financement.
- Des centres GRETA proches des lieux de travail ou de résidence, avec possibilité d'intégrer des formations initiales.
- La construction sur-mesure de plans de formation répondant aux besoins, et la labellisation EDUFORM pour la formation continue et la VAE.

Notre stratégie

- Répondre aux enjeux d'emploi du territoire.
- Assurer une mission de service public.
- Développer notre offre de formation et nos partenariats.
- Partager nos valeurs et instaurer une culture commune.

Nos formations

Nos formations sont ouvertes à tous : salariés, jeunes en insertion, demandeurs d'emploi ou particuliers. Nous mettons à disposition des apprenants des équipements et locaux de qualité pour favoriser l'apprentissage par la pratique professionnelle.

Nos sites de formation

GRETA CFA JURA site de DOLE

10 rue de Bourgogne
39100 Dole
03 84 86 90 00
greta.jura@ac-besancon.fr

GRETA CFA DOLE

GRETA CFA JURA site de Champagnole

625 rue de Gottmadingen
39300 Champagnole
03 84 86 90 00
greta.jura@ac-besancon.fr

GRETA CFA CHAMPAGNOLE

GRETA CFA LONS-LE-SAUNIER

GRETA CFA JURA site de LONS

Siège : 1 Rue Anne Frank
39000 Lons-le-Saunier
03 84 86 90 00
greta.jura@ac-besancon.fr

GRETA CFA MOREZ

GRETA CFA JURA site de Morez

5 rue Victor Bérard
39400 Hauts-de-Bienne
03 84 86 90 00
greta.jura@ac-besancon.fr

**+ les 34 établissements
scolaires adhérents**



La certification EDUFORM

Engagement qualité du GRETA CFA JURA et de son établissement d'accueil

*Qui s'assure de la qualité
de ma formation ?*

Le GRETA CFA JURA, en collaboration avec son établissement d'accueil, s'inscrit dans une démarche qualité exigeante. Cette approche repose sur le respect de la charte définie ci-dessous, qui encadre l'ensemble de nos actions et engagements envers les apprenants.

Évaluation continue pour une amélioration permanente :

Afin de garantir la qualité de nos formations et de répondre au mieux à vos attentes, nous mettons en place plusieurs dispositifs :

- Un questionnaire de satisfaction est remis à chaque apprenant à l'issue de sa formation. Cet outil nous permet de recueillir vos retours, d'identifier les points forts de notre organisation et les axes d'amélioration.
- Vos avis sont analysés en détail et contribuent à l'évolution de nos méthodes pédagogiques et logistiques.

Un canal dédié pour vos retours et réclamations :

Votre satisfaction est notre priorité. C'est pourquoi nous vous offrons la possibilité de formuler une réclamation ou une suggestion à tout moment. Pour ce faire, vous pouvez contacter directement notre responsable qualité à l'adresse suivante : greta.jura.qualite@ac-besancon.fr

Nous nous engageons à traiter chaque demande avec réactivité, transparence et professionnalisme, dans le but de vous offrir une expérience de formation optimale.

CHARTRE QUALITÉ



Nos 10 engagements pour des prestations de qualité

Engagement 1	Accès rapide et guidé à l'information sur l'offre de service.
Engagement 2	Accueil individualisé.
Engagement 3	Proposition d'une large gamme de prestations.
Engagement 4	Conseil et orientation personnalisés sur les prestations, recherche de la meilleure solution sur mesure.
Engagement 5	Adéquation aux prestations des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement.
Engagement 6	Accompagnement tout au long des prestations.
Engagement 7	Qualifications et compétences des personnels et intervenants garanties et développées tout au long de la vie.
Engagement 8	Prise en compte de la satisfaction des clients et des bénéficiaires.
Engagement 9	Engagement dans une démarche « responsabilité sociétale des organisations ».
Engagement 10	Amélioration continue des prestations.

Nos atouts

- Disponibilité
- Écoute
- Compétences
- Expérience
- Réactivité
- Accompagnement – Suivi
- Sur-mesure
- Amélioration

Au GRETA CFA JURA, votre satisfaction est notre priorité. C'est pourquoi nous nous engageons à respecter 10 principes clés pour répondre à vos attentes et vous offrir un accompagnement de qualité, que vous soyez apprenant, entreprise ou partenaire

Notre offre de formation



OPTIQUE



BÂTIMENT



RESTAURATION



SÉCURITÉ



INDUSTRIE



**MONITORAT
AUTO ECOLE**



**COMPÉTENCES
TRANSVERSES**



TAXI



ADMINISTRATIF

Formations du niveau 3 - CAP au niveau 6 - Licence

le GRETA CFA JURA, un acteur de l'insertion et de l'accompagnement

DFL

Dispositif de Formation Linguistique afin de lutter contre l'illettrisme

Dispositif en Amont de la Qualification afin de construire et consolider son projet professionnel, en amont d'un emploi ou d'une formation

DAQ

FLE

Français Langue Etrangère

**Validation des Acquis de l'Expérience
un accompagnement individuel**

VAE

**Données 2025*



50 *

Apprentis
formés en
apprentissage



892 *

Apprenants formés
en Formation
Continue



92% *

Taux de
satisfaction
apprenant



85,16% *

Taux de
réussite à
l'examen



61.14% *

Taux d'insertion

Les principes de l'alternance

La formation par alternance, c'est l'apprentissage d'un métier après la signature d'un contrat de travail entre l'apprenant, l'entreprise et le Centre de Formation.

L'apprenant travaille à temps partagé en entreprise et au Centre de Formation conformément au calendrier d'alternance qui lui est remis en début de formation.

Un premier pas dans le monde du travail

L'apprenant quitte le milieu scolaire pour intégrer le monde du travail et devient salarié sous le régime de la Sécurité Sociale. Il reçoit un salaire, n'a plus de vacances scolaires, mais bénéficie de congés payés.

Apprentissage, bon à savoir

Combien d'heures de travail l'apprenant doit-il faire ?

Pour les mineurs

35h par semaine avec deux jours de repos consécutifs.

Possibilité de travailler le dimanche et/ou les jours fériés pour les métiers de l'alimentation, de la fleuristerie ou de la restauration (selon la convention collective).

Possibilité de travailler la nuit au plus tôt à 6h00 pour les moins de 16 ans, et 4h00 pour les jeunes de 16 à 18 ans (sur dérogation de l'Inspection du Travail).

Pour les contrats signés à compter du 01/01/2019 dans les secteurs du bâtiment, travaux publics et espaces paysagers, possibilité d'effectuer 5h00 supplémentaires par semaine, 2h00 supplémentaires par jour à la seule initiative du chef d'entreprise.

Pour les majeurs

Les conditions sont les mêmes que pour les autres salariés, en application de la convention collective.

Quel salaire pour les apprenants ?

Le salaire de l'apprenant varie selon son âge et l'année d'exécution du contrat. Il est calculé en pourcentage du SMIC. Le parcours de l'apprenant et la convention collective dont dépend l'entreprise peuvent entraîner une rémunération plus favorable.

Les heures de cours sont-elles payées aux apprenants ?

Oui, les heures de cours sont considérées comme temps de travail et sont donc rémunérées comme telles.

Quels sont les congés auxquels a le droit l'apprenant ?

L'apprenant a droit à cinq semaines de congés payés par an dans les mêmes conditions que les autres salariés (selon la convention collective).

Il peut également bénéficier de cinq jours supplémentaires pour la préparation à l'examen (à prendre dans le mois précédant l'examen sur le temps en entreprise) consécutifs ou non, avec maintien du salaire.

Le patron peut-il donner des congés pendant les semaines de cours ?

Non, les cours sont obligatoires ; les congés doivent être pris sur le temps de travail effectué en entreprise.

A qui s'adresser en cas de difficultés ?

L'apprenant devra s'adresser au Référent pédagogique/insertion de sa formation qui orientera sa demande vers les personnes compétentes.

Un médiateur de l'apprentissage peut être sollicité. Il est à l'écoute des signataires du contrat (employeur- apprenti-parents) pour les accompagner dans la restauration du dialogue et la recherche de solutions communes. Il intervient notamment dans le cadre de différends relationnels, pour apaiser une situation, tout en rappelant la réglementation en matière d'apprentissage et ainsi éviter une rupture ou l'accompagner le cas échéant.

Pour contacter le médiateur de l'apprentissage, vous pouvez vous adresser aux Chambres Consulaires (CCI, CMA)

Peut-on poursuivre sa formation sans entreprise ?

En cas de rupture de contrat, le CFA prendra les dispositions nécessaires pour permettre à l'apprenant de suivre sa formation théorique pendant six mois et l'aidera dans sa recherche d'un nouvel employeur afin qu'il puisse achever son cycle de formation.

Peut-on rompre un contrat d'apprentissage ?

Pendant la période d'essai

Rupture unilatérale possible à l'initiative de l'employeur ou de l'apprenti (et son représentant légal le cas échéant).

Après la période d'essai

- d'un commun accord entre les parties
- à l'initiative de l'apprenti en cas d'obtention du diplôme ou du titre préparé
- démission possible de l'apprenti sous certaines conditions après une saisine préalable et obligatoire du médiateur de l'apprentissage et respect de préavis
- à l'initiative de l'employeur par un licenciement dans des cas listés exhaustivement par le Code du Travail ou en cas d'exclusion définitive sans sursis de l'apprenti au CFA. D'autres cas de rupture sont mentionnés par la réglementation. Pour toute question, rapprochez-vous de la chambre consulaire dont dépend l'entreprise (CMA, CCI, CA).

Un apprenti peut-il bénéficier des bourses ?

Non, car le jeune n'est plus sous statut scolaire, mais il peut bénéficier d'autres aides.

Les engagements pour réussir sa formation



Etre présent et ponctuel



Respecter le règlement intérieur



Fournir le travail demandé



Tenir à jour le livret d'alternance



Se présenter aux examens

Le livret d'apprentissage

Le **livret d'apprentissage** est l'outil obligatoire et essentiel qui permet à tous les acteurs de la formation de s'informer mutuellement de votre progression pédagogique. C'est l'occasion, en quelques minutes, de faire un bilan de la période écoulée.

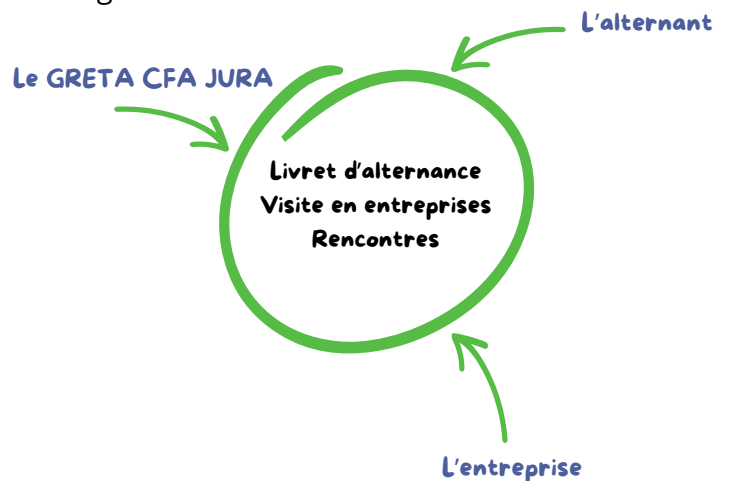
*Outil de liaison
obligatoire pour le suivi
de formation*

Vous devez impérativement, pour chaque période d'alternance, évaluer les activités réalisées en entreprise et comparer votre auto évaluation avec celle réalisée par votre maître d'apprentissage.

Des temps d'échange

Afin de favoriser les échanges entre les différents acteurs de la formation, une visite en entreprise a lieu au moins une fois par an.

Les équipes pédagogiques sont disponibles tout au long de l'année pour répondre à vos questions.



Gestion des retards et des absences

Les horaires de formation établis vous sont indiqués et doivent être respectés, en centre de formation et en entreprise.

*Les mêmes règles d'assiduité
qu'en entreprise*

Je suis absent pour maladie

En tant que salarié :

- Je préviens le Centre de Formation et l'employeur dès que possible.
- Je consulte un médecin pour obtenir un avis d'arrêt de travail.
- Je transmets les 2 premiers volets de l'arrêt à la Sécurité Sociale (**sous 48 h**), le 3ème volet à l'employeur et une photocopie au Centre de Formation.

Toutes les absences ou retards injustifiés sont signalés à l'entreprise et au responsable légal, pour les mineurs.

Les absences répétées, quelles qu'elles soient, remettent en question l'inscription et le passage de l'examen.

Arrêt de travail

En cas d'arrêt de travail, l'apprenant a la possibilité de poursuivre les cours théoriques, sous réserve de fournir au référent administratif une dérogation médicale. Cette dérogation doit être établie par le médecin ayant prescrit l'arrêt.

L'apprenant s'engage également à informer son entreprise de cette situation.

Convocation officielle

En cas d'absence programmée (examen de conduite, JDC...), l'apprenant devra prévenir au plus vite l'employeur, le Centre de Formation et fournir une copie de la convocation dans les plus brefs délais.

Les OPCO

Qui finance la formation ?

Les OPCO (opérateurs de compétences) sont des organismes agréés par l'Etat et chargés de vous accompagner dans vos besoins de formation.

Ils assurent le financement des formations professionnelles par alternance selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles.

Ils financent les premiers équipements des apprentis.

Les OPCO favorisent aussi la montée en compétence et la transition professionnelle des salariés.

Ils conseillent les petites et moyennes entreprises en réalisant avec les employeurs des diagnostics sur les besoins en formation.

Ils enregistrent également les contrats d'apprentissage.

Par l'intermédiaire de l'OPCO, votre entreprise est donc un acteur du financement des formations.



Parcours en formation continue

Vous débutez une formation adaptée à votre projet professionnel au GRETA CFA JURA.

Vous allez acquérir de nouvelles compétences qui sécuriseront votre projet professionnel.

Vous bénéficiez d'un parcours, d'un suivi et d'un accompagnement spécifiques assurés par le GRETA CFA JURA.

Votre statut stagiaire de la formation

Votre formation est financée par le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté, France Travail, Transition Pro, votre Compte Personnel de Formation (CPF), votre financement personnel...

Vos principaux droits de stagiaire

- Vous bénéficiez d'une protection maladie, maternité, accidents du travail.
- Vous êtes rémunéré (pour les formations agréées par l'État ou le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté avec une prescription de validation de votre projet professionnel de France travail ou Transition Pro).
- Le Centre de Formation vous guidera sur les actions à mener pour votre insertion professionnelle.

Vos engagements de stagiaire

Vous investir positivement dans votre formation

- Vous devez effectuer le travail qui vous est confié en entreprise (en relation avec le référentiel de votre formation), assister à tous les cours inscrits à votre emploi du temps et participer activement aux activités pédagogiques.
- Vous devez respecter le règlement intérieur du GRETA CFA JURA, ainsi celui de l'établissement d'accueil et les horaires de l'entreprise et du Centre de Formation.
- Vous devez obligatoirement suivre les règles d'hygiène, de sécurité et porter les équipements de protection individuelle dans votre entreprise et au Centre de Formation.
- Vous devez suivre la formation avec attention et sérieux ; vous complétez votre livret d'alternance.

EN CAS D'ABSENCE

1 Je préviens

J'appelle mon entreprise de stage immédiatement si je suis en période de stage, ainsi que le centre de formation. Si je suis absent du site de formation, j'appelle immédiatement mon interlocuteur principal.

2 Je justifie

Je fournis dans les 48h le justificatif (arrêt de travail, bulletin d'hospitalisation...) de cette absence à mon interlocuteur principal (copie à mon entreprise de stage).

ABSENCES AUTORISÉES :

Maladie avec un arrêt de travail, convocations officielles (permis, armée, jugement...), obligations familiales prévues par la loi.

Une équipe à votre service

EQUIPE FORMATION PROFESSIONNELLE

- Je dois justifier de ma présence
- Je suis en formation adulte et je souhaite poursuivre mon parcours



CONSEILLER FORMATION

- Je souhaite que l'on m'accompagne dans ma recherche d'entreprise
- J'ai besoin de conseils sur mon orientation et ma poursuite d'études



INDIVIDUALISATION

- J'ai besoin d'un accompagnement allophone
- Je viens de l'étranger et j'ai besoin d'un accompagnement en français
- J'ai déjà un diplôme et je souhaite un parcours individualisé
- J'ai besoin d'avoir des cours de soutien dans une matière



DOCUMENTATION

- J'ai des recherches à faire en lien avec ma formation
- Je souhaite consulter un livre ou une revue



RÉFÉRENT MOBILITÉ

- Je souhaite faire un stage à l'étranger
- Je veux en savoir plus sur le programme ERASMUS



RÉFÉRENT HANDICAP

- Je souhaite un aménagement d'épreuve à l'examen
- Je suis en situation de handicap et j'ai besoin d'infos sur mes droits
- Je souhaite avoir un soutien dans ma demande RQTH
- Mon entreprise a besoin de conseils pour me former



Les enseignants/formateurs

Ce sont vos premiers interlocuteurs sur le site de formation : ils dispensent les cours, assurent le suivi quotidien des jeunes et des adultes.

Ils peuvent effectuer les visites d'entreprise et animent les bilans. Via le livret d'alternance, ils sont le premier niveau d'information et d'échange des familles et des entreprises.

Les outils pédagogiques

Vers une formation "sur mesure"

Qu'il s'agisse de modules ou d'unités de formation complètes, la modularisation permet de trouver une solution adaptée à chaque parcours professionnel.

Nous travaillons sur la mise en place de formations multimodales permettant de s'adapter aux attentes des entreprises ou des branches professionnelles, en proposant des formations qui répondent à un besoin spécifique et non plus seulement à un référentiel de certification.

Les formations peuvent se dérouler en présentiel, en distanciel ou en AFEST (Action de Formation En Situation de Travail).

Leur association est possible et constitue une hybridation.



L'AFEST

*Action de Formation en
Situation de Travail*

L'AFEST est une modalité de formation dans laquelle tout ou une partie des apprentissages pratiques se réalise directement en entreprise.

L'apprenant développe ses compétences en accomplissant des tâches professionnelles concrètes, guidé par son maître d'apprentissage ou tuteur.

Ce dernier transmet les savoir-faire attendus en s'appuyant sur le plan de formation et les indications du centre de formation.

Le formateur du GRETA CFA JURA, en tant qu'accompagnateur pédagogique, soutient l'entreprise dans la mise en œuvre de l'AFEST, suit la progression de l'apprenant et anime des temps de retour réflexif après chaque mise en situation.

L'individualisation de la formation

Un apprenant
Un parcours

Chaque personne a un parcours unique. C'est le postulat sur lequel nous nous appuyons pour adapter la formation au profil de l'apprenant. Ce dispositif tient compte des singularités des projets de formation, des diplômes déjà obtenus, des aptitudes et des difficultés de chacun.

Des étapes clés nous permettent de construire un parcours personnalisé :

- Positionnement à l'entrée en formation
- Entretiens individuels
- Proposition d'un parcours individuel de formation
- Signature d'un plan individuel de formation
- Accompagnement tout au long du parcours

L'accompagnement en entreprise

En relation avec les
apprenants et les
entreprises

Nos Conseillères en Formation Professionnelle sont les interlocutrices privilégiées des entreprises dans l'accompagnement à la définition des besoins de compétences et de recrutement. Elles assurent la promotion de l'offre de formation et des métiers au public.

Elles aident à la construction du projet professionnel du candidat à l'alternance et à sa mise en relation avec sa future entreprise.

Durant la formation, nos Conseillères en Formation Professionnelle sont disponibles auprès des apprenants pour les renseigner sur les poursuites de parcours de formations et les aider à trouver un nouvel employeur si la situation le nécessite.

Au démarrage de la formation, une première visite est réalisée pour s'assurer de votre bonne intégration.

Le référent de la formation réalise également des visites pédagogiques pendant les parcours de formation.

Soutien et accompagnement des apprenants en situation de handicap

Garantir l'égalité des chances

Le GRETA CFA JURA est engagé dans l'accueil et l'accompagnement de personnes en situation de handicap.

Dans chaque site, un Référent Handicap accueille, oriente et accompagne les apprenants dans leurs objectifs de formation.

Il est aussi engagé auprès des différents partenaires institutionnels et associatifs (AGEFIPH et le FIPHFP) pour la co-construction des parcours.

Le Référent Handicap est aussi une personne ressource pour les entreprises et notamment pour les Maîtres d'apprentissages et les tuteurs. Il conseille et met en place des dispositifs facilitant l'intégration et l'accompagnement des apprenants au sein des entreprises (aménagement des postes de travail, suivi et conseil...)



La charte d'engagement

Dans le cadre de **notre charte d'engagement signée avec l'AGEFIPH**, nous mettons en place une démarche continue d'amélioration pour garantir l'inclusion et l'égalité des chances.

Nos actions concrètes :

- Un **Groupe Projet Accessibilité** dédié, piloté par notre référente handicap.
- Un **auto-diagnostic** annuel pour évaluer et améliorer l'accessibilité de nos formations et de nos locaux.
- Un **plan d'actions annuel** ciblant au moins deux axes de progrès (aménagement des espaces, adaptation pédagogique, etc.).
- Une communication régulière sur nos engagements et avancées.

Nos référents handicap

Pour toute question ou besoin spécifique lié à votre parcours de formation, vous pouvez contacter directement nos référentes handicap :

- Géraldine Verdel (CFP - Pilote groupe Handicap) Mail : geraldine.verdel@ac-besancon.fr
- Katiana Messerli (CFP - Référente Handicap) Mail : katiana.messerli@ac-besancon.fr
- Nadine Jouham (CFP - Référente Handicap) Mail : nadine.jouham@ac-besancon.fr
- Floriane Boissel (Conseillère - Référente Handicap) Mail : floriane.boissel@ac-besancon.fr

Votre inclusion et votre réussite sont notre priorité

En savoir plus : Ressource Handicap Formation (AGEFIPH)
ou contactez-nous à greta.jura@ac-besancon.fr.

Le Centre de Formation n'est pas autorisé

**à délivrer des
médicaments**



Pour les situations particulières (allergies, handicap, etc.), le Centre de Formation devra être informé par écrit.

Tout accident, malaise ou maladie, doit être immédiatement signalé. Un membre du personnel formé aux premiers secours dispensera les premiers soins et déclenchera en cas de besoin la prise en charge par les services de secours spécialisés et l'alerte des représentants légaux pour les mineurs ainsi que de leurs employeurs.

Tout accident sur le site, pendant la semaine de cours, est considéré comme accident de travail et doit faire l'objet d'une déclaration.

En cas de besoin, le représentant légal sera contacté afin de prendre en charge l'apprenant mineur.



**à transporter des
malades ou blessés**

En tant que salarié, l'apprenti doit être affilié à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM). Cette couverture d'assuré social permet de prendre en charge les dépenses de santé et d'être indemnisé en cas d'arrêt de travail. De plus, en cas d'accident du travail, l'apprenant est couvert dès le premier jour. Pour faire la demande d'affiliation et obtenir la carte vitale : www.ameli.fr

La mutuelle d'entreprise étant obligatoire, la cotisation sera prélevée sur le salaire. Il faut se rapprocher de son employeur.

Suite à la signature du contrat d'apprentissage, une visite médicale doit être organisée par l'employeur auprès de la Médecine du Travail.



Je porte une
tenue propre



Je soigne
mon hygiène
corporelle



Je prends soin
de ma santé



Je préserve
mon
entourage



J'ai toujours
ma carte vitale
avec moi

Les actions de prévention santé permettent d'éviter ou de réduire le nombre et la gravité des risques de maladies ou d'accidents :



Bonne utilisation des machines, postures, EPI (Equipements de Protection Individuelle)
Au travail, je respecte les consignes de sécurité



Alimentation, sommeil, sport...
Il est important de prendre soin de soi !

Les aides financières

Un coup de pouce le temps de la formation

Le GRETA CFA JURA fournit à tous les apprenants une tenue professionnelle.

Autres aides

Aide au logement

Action logement apporte aux moins de 30 ans, des solutions concrètes pour se loger et pour permettre d'accomplir son projet professionnel.

Comment ?

- En se portant garant auprès du propriétaire
- En faisant l'avance du dépôt de garantie
- En proposant des appartements à louer
- En prenant en charge jusqu'à 100 euros de mon loyer

Pour savoir si vous pouvez bénéficier de ces services connectez-vous sur : www.actionlogement.fr

Aide au premier équipement

La limite maximum de cette prise en charge par les OPCO est de 500 euros par apprenti-e, la 1^{ère} année

• Pass culture

Dispositif favorisant l'accès à la culture. pass.culture.fr

• Aides par branches professionnelles

Financées par IRP Auto, Pro BTP, FAFIH ...

Participations financières et réductions dans différents domaines (vous rapprocher de votre Organisation Professionnelle).

Aides OPCO

En plus du financement de votre formation, les OPCO vous aident pour **la prise en charge des frais annexes** liés à votre formation :

- Aide à la restauration (3 € maximum par repas versés à l'Organisme de formation)
- Aide à l'hébergement (6 € maximum par nuit passée versés à l'Organisme de formation)
- Aide au financement du premier équipement professionnel

D'autres organismes peuvent aider en cas de difficultés :

- La Mission Locale
- La CAF
- Le CCAS de la commune



#1jeune1solution

La plateforme

« 1 jeune 1 solution »

Vous pouvez effectuer une simulation des aides financières dont vous pouvez bénéficier sur le site gouvernemental :

www.1jeune1solution.gouv.fr

Aides pour l'employeur

À compter du 1^{er} janvier 2026, **l'aide unique aux employeurs d'apprentis est maintenue**, mais ses conditions d'attribution évoluent :

- L'aide s'élève à **5 000 €** pour la première année d'exécution du contrat d'apprentissage, et à 6 000 € si l'apprenti est en situation de handicap. Ces montants sont cumulables avec d'autres aides spécifiques.
- Cette aide est réservée **aux entreprises de moins de 250 salariés** qui recrutent un apprenti préparant un diplôme ou un titre professionnel de niveau 3 ou 4 (CAP à bac). Les entreprises de 250 salariés et plus ne bénéficient plus de cette aide, sauf si elles s'engagent à atteindre un seuil de contrats d'alternance ou de contrats favorisant l'insertion professionnelle dans leur effectif au 31 décembre 2026.
- L'aide est versée mensuellement par l'Agence de services et de paiement (ASP), sur la base de la **Déclaration Sociale Nominative (DSN)** transmise par l'employeur. En cas de rupture anticipée du contrat, l'aide est versée jusqu'à la fin du mois de la rupture.
- **Exonération des cotisations** : Depuis le 1^{er} mars 2025, la rémunération des apprentis est exonérée de cotisations salariales dans la limite de 50 % du SMIC (contre 79 % auparavant). Cette exonération est maintenue en 2026, uniquement sur la part de rémunération inférieure ou égale à ce plafond.

Aide pour les apprentis en situation de handicap

Financées par l'AGEFIPH

Aide au contrat d'apprentissage pour l'employeur : aide à la compensation du handicap.

La vie pratique de l'apprenant

Des partenaires qui vous accompagnent

Les petits + en dehors
des cours

Sur les thématiques suivantes : emploi – formation – orientation –
mobilité – santé – logement – citoyenneté – culture

A Lons-le-Saunier

Le CIO – Centre d'Information et d'Orientation

21 C Rue des écoles 39000 Lons-le-Saunier
Tél : 03 84 87 00 50
mail : cio.lons@ac-besancon.fr

Le Centre INFO JEUNESSE JURA

17 Place Perraud 39000 Lons-le-Saunier
Tél : 03 84 87 02 55
mail : ijlonslesauhier@jeunes-bfc.fr

La Mission Locale

1000 Rue des gentianes 39000 Lons-le-Saunier
Tél : 03 84 87 02 56
mail : missionlocalesudjura@ejfc.org

A Dole

Le CIO – Centre d'Information et d'Orientation

24 Place Nationale 39100 Dole
Tél : 03 84 82 01 26
mail : cio.dole@ac-besancon.fr

Le Centre INFO JEUNESSE JURA

42 Rue des Arènes 39100 Dole
Tél : 09 51 64 58 11
mail : ijdole@jeunes-bfc.fr

La Mission Locale

24 Place Nationale 39100 Dole
Tél : 03 84 72 53 18
mail : milodolerevermont@milobfc.fr

A Saint-Claude

Le Centre INFO JEUNESSE JURA

32 Rue du Pré 39200 Saint-Claude
Tél : 03 84 41 42 30
mail : saint-claude@jeunes-bfc.fr

La Mission Locale

Bât Pôle de Services, 1 Rue du Tomachon 39200 Saint-Claude
Tél : 03 84 87 02 56
mail : espacejeunes.stclaud@ejfc.org

Informations pratiques

Le règlement intérieur

Le GRETA CFA JURA est régi par un règlement intérieur, en ligne sur notre site.
Les apprenants sont invités à en prendre connaissance et à en respecter les modalités.

La feuille de présence

Au début de chaque 1/2 journée de formation, nous vous demanderons de signer la feuille de présence. Ce document permet de justifier de votre présence notamment auprès de vos éventuels financeurs de la formation.

En cas de retard, d'absence ou d'imprévu, il est impératif de prévenir, dans les meilleurs délais, notre assistante formation, qui informera votre formateur.

Les consignes de sécurité

En tant qu'apprenant, vous vous engagez à respecter les consignes de sécurité et qui sont également affichées dans les locaux des établissements. Numéro d'urgence : SAMU 15 - Pompier 18 - Gendarmerie 17
Contacts d'Urgence : votre référent formation ou l'assistante de formation, coordonnées fournies en début de formation

Procédure en cas d'accident :

- Si vous êtes victime d'un accident (chute, coupure, collision, douleur, ...) vous devez Informer immédiatement votre centre de formation
- Si votre état le permet, passez au centre, afin de donner les détails de votre accident
- Retirer une feuille d'accident du travail

La protection des données personnelles

Le GRETA CFA JURA a mis en place conformément la Loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 et au Règlement Général de la Protection des Données (RGPD : n°2016/679), une politique de Protection des données consultable sur son site.

Les données à caractère personnel du stagiaire sont conservées pendant la durée de prescription légale applicable et/ou de conservation et d'archivage imposé par la réglementation en vigueur.

Le droit à l'image

Dans le cadre de la formation, le GRETA CFA JURA peut utiliser l'outil vidéo à des fins pédagogiques.
3 possibilités :

- Refus des apprenants : cet outil pédagogique n'est alors pas utilisé,
- Accord uniquement pour la durée de la session de formation : le support vidéo est détruit en fin de formation,
- Accord pour un partage numérique entre apprenants de cet outil pédagogique, après signature du formulaire d'acceptation, transmis lors de la formation.

Le GRETA CFA JURA, au travers de photos, films, images, peut utiliser à titre gracieux l'image des stagiaires pour la création d'outils de communication (vidéos, site internet, plaquettes, presse).

Les actions socio-éducatives

Elles concernent tous les secteurs de formations.

- **Découverte des environnements et des techniques professionnels.**

Exemple : participation à des salons, visites d'entreprises, interventions de professionnels...

- **L'ouverture sur le monde et rencontres culturelles.**

Exemple : sorties, théâtre, musées, cinéma, expositions, châteaux...

- **Mieux vivre ensemble et esprit citoyen.**

Exemple : action de prévention routière, santé IST, gestion de son budget, lutte contre les discriminations...

- **Devenir acteur du Développement Durable.**

Exemple : visites de salons, de sites, rencontres avec les associations sur le commerce équitable...

- **Sensibilisation à l'égalité hommes femmes**

Ces actions et projets sont mis en place par les équipes pédagogiques.

Les délégués

Ils représentent leur groupe lors des bilans de formation. Ils sont les porte-paroles des apprenants auprès de la direction, des personnels administratifs et formateurs. Ils favorisent la communication et la bonne ambiance du groupe.

Les apprenants peuvent être force de propositions pour améliorer la vie au sein de l'établissement et de la formation.

Ils élisent leurs représentants au conseil de discipline et au conseil de perfectionnement.

*Un délégué et un
suppléant élus pour
chaque section*

La mobilité internationale

Stage Erasmus +

Ce dispositif européen permet d'effectuer un stage professionnel dans une entreprise à l'international :

- **Stages courts :**

Stage professionnel d'une durée de 14 jours. Des financements permettent de contribuer aux frais d'hébergement et de restauration.

- **Stages longs (ERASMUS Pro) :**

Stage de 6 mois minimum, après obtention du diplôme. Le stagiaire bénéficie d'une bourse Erasmus+ et peut potentiellement recevoir une indemnité de France Travail en tant que stagiaire de la formation professionnelle.

*La possibilité de vivre
une expérience
humaine, culturelle et
professionnelle à
l'étranger*

Séjours pédagogiques

Séjour de découverte pédagogique, culturelle et professionnelle d'une semaine, organisé par l'équipe pédagogique avec une destination en relation avec les programmes étudiés.

Mobilité internationale

Séjour d'une à 2 semaines au cours duquel les apprenants travaillent en groupe afin de partager des compétences et de découvrir d'autres réalités en dehors de l'Europe.

Les examens

*La dernière étape de la
formation*

Les dates d'inscription varient selon le type de diplôme préparé.

- Diplômes de l'Éducation nationale (CAP, Bac Pro, BTS, etc.) : Campagne d'inscription : d'octobre à décembre (dates précises fixées chaque année par l'académie).
- Titres professionnels (RNCP) : Les dates et modalités spécifiques sont communiquées par le Centre de Formation.

Les apprenants doivent fournir toutes les pièces demandées (liste disponible auprès du Centre de Formation) dans les délais indiqués, tandis que le Centre de Formation assure l'accompagnement complet : vérification des dossiers, suivi administratif et informations sur les spécificités (sessions, pièces complémentaires, etc.).

Attention

**L'accès à l'examen est conditionné à l'assiduité de
l'apprenant au Centre de Formation**



JURA)))

FORMEZ-VOUS À DEMAIN

*Nous vous accueillons du lundi au jeudi
de 8h15 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.*

Le vendredi de 8h15 à 12h00.

*Le GRETA CFA JURA est ouvert durant les
vacances scolaires à l'exception de la
première quinzaine d'août et des vacances
de fin d'année.*

Contact

Tél : 03 84 86 90 00

GRETA CFA JURA

1 rue Anne Frank

39000 Lons-le-Saunier

